

# PROCES VERBAL DE RECONNAISSANCE

## PRELABLE A LA DEMANDE D'APPLICATION

### DU REGIME FORESTIER

Nous soussigné, Anthony RIGGI représentant l'Agence Territoriale Savoie Mont Blanc ONF, en présence de Christophe CHATEL, adjoint au Maire, représentant le propriétaire COMMUNE DE CERVENS en application de la Délibération du 9 mai 2023, et en application des articles R 214-6 et R 214-7 du Code Forestier, avons parcouru et identifié les parcelles désignées ci-dessous qui font l'objet d'une demande d'application du régime forestier.

#### 1- DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES

Les parcelles correspondantes aux critères du L211-1, propriété de la COMMUNE DE CERVENS et qui sont proposées pour l'application du régime forestier sont les suivantes :

Liste des parcelles				
COMMUNE	Section	Numéro	Surface de la parcelle cadastrale (en Ha)	Surface proposée pour l'application du RF (en Ha)
Cervens	OA	1221	0.1373	0.1373
Cervens	OA	1223	0.0436	0.0436
Cervens	OA	1310	0.0023	0.0023
Cervens	OA	1311	0.0875	0.0875
Cervens	OA	1312	0.0446	0.0446
Cervens	OA	1313	0.1152	0.1152
Cervens	OA	1419	0.1270	0.1270
Cervens	OA	1459	0.7351	0.7351
Cervens	OA	1473	0.1395	0.1395
Cervens	OA	1481	0.3295	0.3295
Cervens	OA	1541	0.9180	0.9180
Cervens	OA	1571	0.0056	0.0056
Cervens	OA	1572	0.0760	0.0760
Cervens	OA	1573	0.0300	0.0300
Cervens	OA	1839	0.6870	0.6870
Cervens	OA	1841	0.1620	0.1620
Cervens	OA	1871	0.1239	0.1239
Cervens	OA	1872	0.0241	0.0241

Cervens	OA	1889	0.0148	0.0148
Cervens	OA	1897	0.0417	0.0417
Cervens	OA	2044	0.3444	0.3444
Cervens	OA	2080	0.7834	0.7834
Cervens	OA	2326	0.0319	0.0319
Cervens	OA	2650	0.6517	0.6517
Cervens	OA	2700	0.0400	0.0400

**La proposition d'application du régime forestier porte donc sur 5 ha 69 a 61 ca.**

## **2- DESCRIPTION SOMMAIRE :**

### **2.1 – Description des parcelles proposées**

Les parcelles proposées à l'application du régime forestier sont composées de peuplements forestiers dont les caractéristiques sont les suivantes :

#### **Traitement sylvicole :**

Les parcelles sont essentiellement composées de futaie adulte claire mélangée résineuse (sapins et épicéas) et feuillue (hêtres, érables, ...) de diamètres variés.

Les feuillus se présentent sous forme d'arbres de franc-pied mais également sous forme de taillis.

On retrouve de nombreuses essences feuillues d'accompagnement disséminées dans les parcelles.

Il est à préciser que :

- la parcelle OA 1839 est une futaie régulière d'épicéas de petits bois en cours de dépérissement
- la parcelle OA 2080 est un prés-bois comportant de nombreux arbres fruitiers

#### **Essences dominantes :**

Résineux : Sapin et Epicéas

Feuillus : Hêtre, Erables, Frêne, Merisier, Tilleuls, ...

### **2.2 – autres caractéristiques**

Par ailleurs, les parcelles proposées présentent les caractéristiques suivantes :

- susceptibles d'aménagement
- susceptibles d'exploitation régulière et de reconstitution
- vivier de biodiversité (notamment les parcelle OA 2080 -verger- et OA 1541 -zones humides-)
- protection contre les chutes de blocs en amont de la RD 12 (parcelles OA 1459, OA 1473, OA 1481)

L'impact du gibier sur la régénération est présent de façon diffuse sous forme d'abroutissement et d'écorçage.

### 3- ETAT DES LIMITES

La matérialisation des limites sur le terrain n'est pas présente.  
Seules quelques bornes ou vieilles traces de peinture sont encore difficilement visibles.  
Il conviendra de prévoir les travaux de maintenance nécessaires à leur matérialisation.

Dressé le 09/05/2023,

Pour la commune

L'adjoint au Maire  
Christophe CHATEL

Pour l'ONF

Le Technicien Forestier Territorial